



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 26.10.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;  
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE et M.  
Didier VANDESKELDE, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,  
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André  
GOBEYN, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN,  
Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Mme  
Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, est absent.

Messieurs Stéphane DEJONGHE, Eric DEVOS et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers  
Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.30 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,  
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 16.10.2015.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**P.S.-ECOLO - MR - ACTION**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.09.2015.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil  
Communal du 21.09.2015, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.09.2015 sera inséré dans le registre aux  
délibérations du Conseil Communal.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que les comptes des exercices 2013  
et 2014 de la régie communale autonome « régie foncière » doivent encore être adoptés  
par la présente assemblée et précise qu'à ce jour, il n'a pas encore reçu de convocation  
en ce sens de la part du Conseil d'Administration. De même, il précise que les statuts de la  
régie foncière prévoient des délais pour l'adoption du rapport d'activités annuel et du  
plan d'entreprise et exige que ces délais soient respectés.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la régie foncière, et Monsieur le Président précisent que les comptes 2013 et 2014 seront soumis à la prochaine séance de la présente assemblée et que les documents sont actuellement à la fiduciaire DEKEGELEER et seront tout prochainement examinés par le comité de direction et ensuite par le conseil d'administration de la régie foncière.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, regrette que de la même manière que dans la motion du Conseil sollicitant le maintien de la justice de paix à Warneton, aucune réunion de travail entre les différents groupes siégeant au sein de la présente assemblée n'ait été convoquée et aucun projet de motion élaboré.

Monsieur le Président précise qu'aucune décision de suppression du poste avancé de Ploegsteert n'a été adoptée par la Zone de Secours Hainaut-Ouest et que cette mauvaise information a « fuité » d'une réunion du Collège de Zone. Il précise que dès l'instant où cette information lui est parvenue, il a immédiatement adressé un courrier à la Zone de Secours, courrier dont une copie a été remise sur la table des membres du Conseil. Il précise encore que lors de la réunion de ce jour à la Zone de Secours, aucune décision de suppression de ce poste n'a été adoptée.

**2<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue du Sentier, 7 à 7780 Comines-Warneton. Abrogation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**3<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Budget pour l'année 2016. Approbation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**4<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-André du Bizet. Budget pour l'année 2016. Approbation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Eglise Protestante de Comines-Warneton. Budget pour l'année 2016. Approbation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Finances communales. Comptes annuels de l'exercice 2014. Approbation par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut le 07.10.2015. Communication.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communal que par arrêté du 07.10.2015, Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut a approuvé les comptes annuels 2014 de la Ville (bilan, comptes budgétaire et de résultat, annexe) établis par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et rappelle que ces pièces comptables avaient été arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 20.05.2015 (7<sup>ème</sup> objet).

Il précise que l'arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur ne fait l'objet d'aucune remarque, ni modification.

Après approbation de la tutelle, les résultats en Euros, se présentent comme suit :

<b>Compte budgétaire 2014</b>	Recettes (droits nets)	Dépenses (engagements)	<b>Résultat budgétaire (boni +) (mali -)</b>
<b>Service ordinaire</b>	33.317.842,80	24.082.348,99	<b>+ 9.235.493,81</b>
<b>Service extraordinaire</b>	7.975.380,82	5.473.913,05	<b>+ 2.501.467,77</b>
	Recettes (droits nets)	Dépenses (imputations)	<b>Résultat comptable (boni +) (mali -)</b>
<b>Service ordinaire</b>	33.317.842,80	23.600.552,54	<b>+ 9.717.290,26</b>
<b>Service extraordinaire</b>	7.975.380,82	3.128.678,72	<b>+ 4.846.702,10</b>

<b>Compte de résultat 2014</b>	Produits	Charges	<b>Boni +/Mali -</b>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	25.180.870,21	23.121.440,70	<b>+ 2.059.429,51</b>
<b>Résultat exceptionnel (2)</b>	813.969 ,08	3.303.574,65	<b>- 2.489.605,57</b>
<b>Résultat de l'exercice (1 + 2)</b>	25.994.839,29	26.425.015,35	<b>-430.176,06</b>

<b>Bilan au 31.12.2014</b>	
Total Actif/Passif	<b>90.390.016,88</b>
Résultats globalisés (rubriques II' et III' du passif)	<b>27.996.514,44</b>
Réserves (rubrique IV du passif)	<b>4.610.244,50</b>

**7<sup>e</sup> objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015. Projets. Examen et vote.**

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin des Finances, à commenter les projets de modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, intervient comme suit :

« Modification budgétaire N°2 :

*A la suite de la réunion de la Commission des Finances, vous avez tous reçu le procès-verbal avec les modifications de dernière minute. Il faut malgré tout encore tenir compte de deux rectificatifs, le premier est une dépense supplémentaire ; en effet, au projet extraordinaire n°20130028 « travaux de voirie rue Fosse-Saint-Jean » Fiche extra n°215, le montant prévu au budget 2013 et engagé est de 340.346,28 €. Le montant imputé est de 343.128,95 € donc un dépassement de crédit de 2.782,67 €.*

Après décompte final, il manque donc 2.782,67 € pour l'équilibre final du projet, tant en recette qu'en dépense. Or, au projet de M.B. 2 extraordinaire de 2015 qui vient d'être présenté à la Commission des Finances, seule la recette supplémentaire de 2.782,67 € au 060/99551 :20130028.2015 (par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire), a été prévue. Il y avait donc également lieu de prévoir l'article de dépense de 2.782,67 € à l'article 421/73160 :20130028.2013, en exercice antérieur, pour rétablir l'équilibre final du projet.

Second rectificatif : nous avons reçu une lettre de Solidalys nous demandant de retirer leur demande de subside.

Comme vous l'avez certainement constaté, cette modification budgétaire est essentiellement composée d'exercice d'écriture. Malheureusement, nous devons quand même constater des augmentations de dépenses, notamment pour la zone de secours, de plus de 16.000 € et une diminution de recettes de plus de 246.000 € du Fonds des Communes.

A l'extraordinaire, nous avons pu inscrire un montant de 1.729.271 € pour l'extension et l'aménagement du Hall de sports de Warneton, nous venons d'avoir confirmation d'une promesse de subside de 1.168.810 € du Ministre des Sports.

Le projet de modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2015 présente les résultats suivants non inclus les 500 € que l'on vient de retirer :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	33.505.009,23	26.332.981,16	7.172.028,07
Augmentation des crédits	299.268,68	669.461,37	- 370.192,69
Diminution des crédits	- 246.221,67	- 568.890,44	322.668,77
Nouveau résultat	33.558.056,24	26.433.552,09	7.124.504,15

Le projet de modification budgétaire extraordinaire n°2 de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	14.731.281,81	12.824.287,78	1.906.994,03
Augmentation des crédits	2.264.913,65	1.862.347,97	402.565,68
Diminution des crédits	- 2.105.484,00	- 1.387.000,00	- 718.484,00
Nouveau résultat	14.890.711,46	13.299.635,75	1.591.075,71

Pour répondre à vos questions restées en suspens lors de la Commission des Finances :

Concernant l'article 840 10/435 01.2015, cela fait partie du plan du P.C.S., approuvé ici par le Conseil Communal :

Plus précisément, le plan reprend pour l'axe 1 : insertion socioprofessionnelle que la coordination de cet axe sera gérée par la Régie des Quartiers via la plateforme REZO. Le montant prévu initialement était de 25.000 €. Il a été revu à la baisse compte tenu des moyens budgétaires. Ce même plan prévoyait les actions précises qui seraient menées :

Mise en place et soutien à des actions de préformation

Lancement d'une campagne d'information «L'insertion à Comines-Warneton»

Création d'une cellule Alpha

Lancement du projet Coach Alpha

Lancement d'une formation Français Langue Etrangère

Mise en place d'un parcours d'intégration des personnes étrangères

Audit sur les opportunités de nouvelles filières de formations

Communication à destination des commerçants et entrepreneurs

Soutien au projet « Job-Tonic »

Audit sur l'opportunité de création d'une entreprise d'insertion

Création d'une entreprise d'insertion

Audit sur l'opportunité de création d'une crèche pour les enfants de « Demandeurs d'Emploi » (D.E.)

Création d'une crèche D.E.

Soutien à la cellule Mobility

Mise en place d'activités communes de sensibilisation à la mobilité

Soutien à la cellule Mobility-Jeunesse

Financement et soutien à la plateforme REZO

Recherche de partenariats régionaux

Information, animations de sensibilisation

Création d'un outil d'orientation

Mise en place de formations continuées à destination des professionnels

Idem pour l'axe 2 : Le logement coordonné par Lysco via la plateforme Log'in. Montant de départ 18.500 € avec transfert d'argent.

Les actions à mener :

Création d'un service de médiation de quartier

Aide au déménagement

Accompagnement au déménagement de personnes âgées

Préparation au déménagement de personnes expulsées

*Elaboration d'un plan « grand froid »*

*Création d'un magasin de seconde main*

*Création d'un guide des locataires*

*Création d'un Welcome Pack*

*Soutien à des projets d'habitats solidaires (trust)*

*Création de logements de dépannage*

*Audit sur les logements de transit au sein de la commune*

*Création d'un comité d'attribution de logements sociaux entre le C.P.A.S., la ville et Lysco*

*Accompagnement de familles en logement d'urgence*

*Recherche d'opération d'achat de logements adaptés aux familles nombreuses*

*Mutation des personnes seules dans des logements proportionnés afin de proposer le logement social aux familles nombreuses*

*Education et gestion d'un logement*

*Mise en place de formations continues*

*Ces actions visent bien l'ensemble du logement (pas uniquement social)*

*Le plan ayant été voté et les budgets également, il est donc normal que les conventions et les transferts s'opèrent. C'est la mise en application des décisions. Rassurez-vous, les sommes transférées seront donc consacrées à ces projets et non au fonctionnement normal de la RDQ et de Lysco. Il convient de rappeler également que les opérateurs participent à ces réunions et qu'ils soutiennent les projets.*

*Question :*

*Coût des améliorations des monuments aux morts ? 3.000 €*

*Coût global au départ pour la diagonale et le projet global?*

*En ce qui concerne les déchets - et je me permets d'embrancher sur le point suivant :*

*55 ménages considérés comme « Hors zone » ont fréquenté le P.A.C. de Comines en 2014.*

*Répartition par communes.*

*Heuvelland : 21*

*Hollebeke : 1*

*Ypres : 2*

*Messines : 20*

*Nieuwerke : 2*

*Wervik : 3*

*Wijtschate : 6*

Cotisation prévue pour 2016 = 119 € au lieu de 109 €

Nombre de personnes qui ont déposé des déchets en 2014		46	2	30	41	39
Quantité déposée		Encombrants (M3)	Encombrants non incinérables (M3)	Inertes (M3)	Végétaux (M3)	Bois (M3)
		213	4	55	493	153
Moyenne en M3		4,63	1,75	1,85	12,02	3,93

	Année 2015	Année 2016	Augmentation
Cotisation Parc à conteneurs + avance sur taxe régionale	14,50€/hab.	20,50€/hab.	+ 5,00€/hab.
Cotisation traitement des déchets ménagers + avance sur taxe régionale	15,19€/hab.	17,25€/hab.	+ 2,06€/hab.
Cotisation collecte déchets ménagers	13,51€/hab.	13,15€/hab.	- 0,36€/hab.
Total			+ 6,70€/hab.

De ce fait et comme expliqué à la Commission des Finances nous sommes dans l'obligation de parvenir à l'équilibre recettes-dépenses. Les dépenses étant déjà comprimées au maximum, c'est dans la recette que nous devons travailler.

La proposition retenue par la Commission des Finances est de faire un partage entre la taxe et le prix des sacs poubelles.

Augmentation de la taxe pour les personnes isolées : 85 € au lieu de 76 € ;

Augmentation de la taxe pour les ménages de 2 personnes et plus, les commerçants et secondes résidences : 105 € au lieu de 93 € ;

Augmentation du prix du sac-poubelle : 16 €/rouleau de 20 sacs au lieu de 13 €/rouleau de 20 sacs ;

Augmentation du nombre de sacs prépayés pour les ménages de 5 personnes et plus : 40 sacs gratuits au lieu de 30 ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime, en ce qui concerne le retrait de la demande de subside introduite par l'association Solidalys, que la demande initiale n'entraîne pas dans l'ordre normal des choses, comme développé en Commission Communale des Finances par lui-même et l'Échevin Madame Chantal BERTOUILLE. Il s'étonne également de l'augmentation des frais de fonctionnement au service ordinaire. Il se demande également dans quelle mesure les plateformes REZO et LOG'In, pour lesquels de l'argent est consacré, ne font pas au moins double, voire triple emploi avec le FOREM, la Maison de l'Emploi et les Régies de Quartiers. Il regrette également la perte de

20.000 € de subsides dans le dossier « diagonale du cimetière de Comines », subside obtenu par l'Echevin Chantal BERTOUILLE. Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, précise que le projet susvisé date de 2012, qu'il était utile, en plus des allées, des zones de prise de parole et de dispersion, qu'il y a eu 3 accords de la part du pouvoir subsidiant sur le fait de postposer les travaux et que les budgets estimés étaient corrects. Elle estime que cette perte de subsides est dommageable pour la commune.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que l'augmentation des frais de fonctionnement trouve son origine dans l'état d'inoccupation actuelle des logements situés à Houthem (système de versement de forfaits) et que les plateformes REZO et LOG'IN sont des lieux de rencontre et de coordination des différents acteurs locaux et permet de présenter une diversité dans les actions proposées (exemple : formation « permis de conduire ») et de répondre aux besoins locaux. Il signale encore que la diagonale de Comines telle que présentée n'était pas utile, qu'aucun subside n'est à rembourser et précise que d'autres travaux nécessaires ont été mis en œuvre dans les cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre; Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 6 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Mesdames Myriam LIPPINOIS et Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**8<sup>e</sup> objet : Environnement. Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents. Attestation de calcul du taux de couverture pour l'exercice 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**9<sup>e</sup> objet : Taxes communales. Taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Exercice 2016. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'adapter, en fonction des dispositions de l'arrêté coût-vérité, les taux de la taxe, pour l'exercice 2016, sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il y a un paradoxe à voir l'Intercommunale valoriser des déchets et devoir augmenter le taux des taxes et redevances et précise qu'il y a lieu pour les services communaux d'être vigilants sur la gestion des déchets verts (haies, tontes, différents P.C.A., ...) et de prévoir des équipements de nature à permettre au service technique de gérer au mieux ces matières.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur l'accès au parc à conteneurs autorisé à des personnes non-domiciliées sur l'entité.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, s'interroge sur la valorisation des déchets communaux tels que ferraille et cartons. Il s'interroge également sur les risques de surcharge de travail en matière de dépôts sauvages pour le service technique du fait de l'augmentation programmée du taux des taxes et redevance sur les sacs.



Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que l'Intercommunale IPALLE assure, au profit des communes, une gestion efficiente des déchets de tous genres, que l'accès au parc à conteneurs des personnes extérieures à l'entité est une opération favorable à IPALLE, et donc aux communes, que la gestion des déchets verts est optimisée au sein du service technique et rappelle que les déchets sauvages font l'objet de verbalisation et sont sanctionnés de lourdes amendes administratives, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 6 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Mesdames Myriam LIPPINOIS et Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Redevances communales. Redevance relative à la délivrance des sacs-poubelle pour l'enlèvement des immondices. Exercice 2016. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux et 6 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Mesdames Myriam LIPPINOIS et Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**11<sup>e</sup> objet : UREBA exceptionnel 2013. Hôtel de Ville de Warneton. Marché public de travaux. Remplacement des châssis. Projet, cahier spécial des charges, devis, avis de marché, métrés, plans et plan de sécurité santé. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver, dans le cadre des travaux de remplacement des châssis de l'Hôtel de Ville de Warneton inscrit dans le projet UREBA exceptionnel 2013, les projet, cahier spécial des charges, devis, avis de marché, métrés, plans et plan de sécurité-santé et de fixer le mode de passation du marché et les critères de sélection.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître la vision du futur agrandissement potentiel de la Société d'Histoire et savoir si la réalisation d'autres travaux est envisagée.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que, dans un premier temps, les bâtiments existants seront équipés, que ce projet-ci s'inscrit dans ce cadre et que des projets de rénovation et/ou d'extension ont été introduits auprès de divers pouvoirs subsidiants potentiels (Région Wallonne, Europe, ...), mais n'ont pas été, faute de crédits disponibles, retenus, et seront réintroduits dès que possible, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis rue d'Armentières, 167B à 7782 Comines-Warneton. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**13<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 1 : gros œuvre. Projet, cahier spécial des charges, estimation et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Houthem inscrit dans le programme bisannuel d'actions 2009-2010, les projet, cahier spécial des charges, devis, avis de marché, métrés, plans et plan de sécurité-santé et de fixer le mode de passation du marché et les critères de sélection.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur les précautions à prendre dans le cadre de ces travaux, lorsqu'ils débiteront, étant donné que le pignon de l'habitation voisine, habitée par une personne âgée, nécessite une attention particulière de par la structure du bâtiment.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que les précautions et protections utiles seront prises en temps utile, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 2 : charpente et menuiserie. Projet, cahier spécial des charges, estimation et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 3 : couverture. Projet, cahier spécial des charges, estimation et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 4 : techniques des fluides. Projet, cahier spécial des charges, estimation et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 5 : électricité. Projet, cahier spécial des charges, estimation et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet : Occupation de locaux de la gare de Comines. Contrat n°03890/52400. Renouvellement. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**19<sup>e</sup> objet : Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 19.11.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**20<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Demande de permis n°7323 au nom de la S.P.R.L. TEXO, représentée par Monsieur Stefaan DEBACK, rue Theodor Klüber, 1B à 7711 Dottignies. Construction de 11 habitations avec équipements de voirie (aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau), rue du Touquet à 7784 Comines-Warneton. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'émettre un avis favorable conditionnel sur la demande d'aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau rue du Touquet à 7784 Warneton en vue de la construction de 11 habitations.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si ce dossier a été présenté et examiné par la Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que ce dossier n'a pas encore fait l'objet d'un avis de la part de la C.C.A.T.M., et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 19 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**21<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Aides à la Promotion de l'Emploi. Convention A.P.E. pour le Plan de Cohésion Sociale. Convention PL-18167/000. Demande de points pour besoins spécifiques. Prolongation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**22<sup>e</sup> objet : Service d'incendie. Antenne de Ploegsteert. Réaction/motion des autorités communales. Examen. Décision.**

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite évoquer la problématique de la suppression éventuelle de l'antenne du service d'incendie de Ploegsteert et estime qu'une réaction collective et solidaire de la présente assemblée s'impose. Il se dit déçu du courrier adressé par le seul Bourgmestre à la Zone. Il rappelle qu'une décision unanime du Conseil de Zone relative à la nécessité de faire des économies, décision adoptée par la Conférence des Bourgmestres et à laquelle participait le Bourgmestre, et estime qu'il y a de la part du Bourgmestre un double langage. Il souhaite également savoir qui assure la gestion de l'arsenal de Warneton.

Monsieur le Président précise que l'arsenal de Warneton est géré par la Zone, hormis le garage et les serres, gérés par le service technique, et que des estimations des valeurs vénales et locatives des bâtiments à usage d'arsenal sont en cours. Il précise qu'il a toujours été convenu, vu la situation géographique particulière de l'entité, que les postes avancés (de Ploegsteert et de Comines) ne seraient pas supprimés. Il précise encore que le but de la création des zones d'incendie était de faire des économies. Il invite les membres de la présente assemblée à examiner attentivement le courrier du 29.09 transmis à la Zone et propose que le groupe MR transmette un projet de motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède.

**22<sup>e</sup> objet a : Fonctionnement des lampes au-dessus des passages piétons dans la Chaussée de Wervicq. Examen. Décision.**

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

*« Après plusieurs observations cet automne, nous constatons que les lampes ne fonctionnent pas, ni au niveau de la drève du Collège, ni au niveau de l'école maternelle du Godshuis. Pouvez-vous en avertir les personnes responsables ? ».*

Monsieur le Président précise que :

- la voirie est gérée par le Service Public de Wallonie – D.G.O.1 – Routes ;
- de nouveaux contacts avec le service compétent (service électro-mécanique), il résulte:
  - qu'en ce qui concerne l'éclairage public situé dans le prolongement de la Drève du Collège, il y avait un problème d'attestation Vinçotte qui avait été perdue (attestation manquante). L'intervention est prévue le 04 novembre 2015 pour autant que le S.P.W. mette à disposition d'EANDIS l'original de l'attestation Vinçotte ;
  - qu'en ce qui concerne l'éclairage face à l'implantation du Godshuis, une horloge (en connexion avec le centre PEREX) défectueuse (vraisemblablement un problème d'impulsion) a empêché un fonctionnement adéquat de cet éclairage public. Cette horloge sera remplacée dans les tout prochains jours. Le problème devrait donc être définitivement résolu pour la fin de la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

## **22<sup>e</sup> objet b : Evolution du chantier du bassin d'orage de la Douve. Examen. Décision.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

*« Pouvez-vous signaler si le chantier suit son cours normal, si des problèmes se sont révélés, si les travaux effectués dans le méandre de la Lys entre Warneton et Bas-Warneton seront suffisants pour rentabiliser les coûts du chantier en cours. Serait-il enfin possible de sécuriser le pont sur la Douve au niveau de la voie express. Ce pont ne possède même pas de balustrade. ».*

Il précise également que ces travaux sont titanesques et démontrent à suffisance la nécessité de ne pas remblayer dans des zones inondables et le long de la Lys. Il s'interroge sur l'hypothèse de crues éventuelles au cas où le bassin d'orage venait à être rempli (avec l'eau des sources et l'eau du cours d'eau voisin).

Monsieur le Président précise que :

- le chantier est géré par le Hainaut Ingénierie Technique : un bureau d'étude a été désigné et a étudié les solutions. On peut donc supposer que cela sera efficace.
- le chantier poursuit son cours et qu'aucun problème particulier n'a été signalé.

## **22<sup>e</sup> objet c : Fonctionnement du réseau de vigies olfactives à Warneton et Deûlémont.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

*« Pouvez-vous expliquer les modalités du fonctionnement de ce réseau. Quelles sont d'après vous les garanties du fonctionnement efficace d'un tel dispositif ? ».*

Il souhaite également obtenir des renseignements sur la problématique des nuisances sonores et sur la question de l'acquisition par la S.A. CL Warneton de terrains situés le long de la Lys. Il précise enfin que ces terrains ne se trouvent pas en zone d'aléa d'inondation faible.

Monsieur le Président précise que :

- le « réseau de nez » est une initiative du service de la police de l'environnement de la Région Wallonne, que les modalités pratiques ont été développées en détail lors de la réunion de présentation qui s'est tenue dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Warneton mercredi 21.10.2015 et qu'il y a lieu d'attendre les résultats de cette opération. Cette initiative vient en complément de l'étude menée par la S.A. CL Warneton sur l'importance des filtres ;
- en matière de nuisances sonores, les observations et contrôles se poursuivent ;
- en ce qui concerne l'acquisition des terrains du C.P.A.S. de Courtrai, il n'est pas au courant de l'évolution de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.10 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.